

VILLE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

AVIS D' APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Objet du marché : le réaménagement des trottoirs et de la chaussée du Boulevard ROY (de la place de la Libération à l'Avenue Aristide BRIAND) aux Pavillons-Sous-Bois.

Identification du pouvoir adjudicateur:

Commune des Pavillons-sous-Bois,
93320 Les Pavillons-sous-Bois - France
Tél :01-48-02-75-75, télécopie :01-48-02-75-46
E-mail : mairie@ville-pavillons-sous-bois.fr
Adresse Internet : <http://www.ville-pavillons-sous-bois.fr>

Représentant du pouvoir adjudicateur: Monsieur le Maire de la ville des Pavillons-sous-Bois.

Mode de passation : Marché passé en vertu de l'article 30 du code des marchés publics (procédure adaptée).

Variantes : oui.

Mode de dévolution : Lot unique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs attributaire du marché (le cas échéant) :

Le groupement de candidats est autorisé : dans ce cas, l'acte d'engagement ainsi que les annexes financières devront être co-signés par tous les membres du groupement et le nom du mandataire expressément désigné, en précisant sur la lettre de candidature (imprimé DC 4 ou équivalent comprenant les mêmes renseignements) si le groupement est solidaire ou conjoint. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter, pour le marché ou un de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

Cautionnement et garanties exigés :

Une retenue de garantie de 5,00 % sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements.

Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande. Il ne sera par contre pas accepté de caution personnelle et solidaire en remplacement de la retenue de garantie. acompte mensuel et avance forfaitaire possible selon le CMP.

Critères de sélection des candidatures : Les conditions d'élimination des capacités des candidats seront les suivants :

- Candidatures non recevables en application des articles 43, 44, 45 du code des marchés publics,
- Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés sauf si, et ce conformément à l'article 52 du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur constatant que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, décide de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique de 3 jours.
- Candidats dont les niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières par rapport à la prestation, objet de la consultation, sont insuffisantes.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : DC4 ou équivalent, DC5 ou équivalent.

Capacité économique et financière : dc5 ou équivalent.

Capacité technique : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : qualifications professionnelles suivantes ou équivalentes :

Voirie : 01p2, 1ap2, 3p2a,3.21, 3.22, 3.26, 3.302, 3.31, 3.32, 3.43, 3.5, 3.62, 3.70, 3.711, 3.713, 3.801, 3.802, 3.912, 3.95, 3.92, 5.5p2, 5.501

Date limite de réception des offres : le 11/01/08 à 12 heures 00.

Jugement des offres :Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) :

Critère 1. prix. (coefficient 5).

Critère 2. délais d'exécution apprécié en fonction du délais indiqué à l'acte d'engagement. (coefficient 3).

Critère 3. valeur technique (coefficient 2).

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 60 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

L'exécution du marché sera financée par le budget de la Commune des Pavillons-Sous-Bois, et sera régie par le titre IV du code des marchés publics. En application des articles 17 et 18 du code des marchés publics, les prix du marché seront fermes. Le délai global de paiement est de 45 jours.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres ainsi que les documents de présentation associés doivent être rédigés : le français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

le pli contenant la candidature et l'offre est transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale ou remis contre récépissé à :

La Direction des Services Techniques,Bureau 11, Hôtel de Ville des Pavillons-Sous-Bois, soit mis sur format électronique (avec envoi d'une copie de sauvegarde) sur le site <https://www2.adema-mp.com/pavillons-sous-bois> .

Modalités d'ouverture des offres : séance non publique.

Modalités d'attribution du marché : le marché sera attribué soit à une entreprise, soit à un groupement d'entreprises.

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non.

Une enchère électronique sera effectuée : Non_

Renseignements complémentaires :

tout dossier sur support matériel pourra être obtenu gratuitement, sur demande écrite par courrier ou télécopie (0148027546) à la La Direction des Services Techniques, Bureau 11, hôtel de Ville des Pavillons-Sous-Bois, ou remis en main propre contre récépissé. Il est également possible de télécharger gratuitement le dossier sur le site <https://www2.adema-mp.com/pavillons-sous-bois>.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de cergy pontoise 14 boulevard de l'hautil B.P. 30322, 95027 Cergy Pontoise, tél. : 01-30-17-34-57, courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr, télécopieur : 01-30-17-34-69, adresse internet : http://www.ta-cergy-pontoise.juradm.fr/ta/cergy_pontoise/index.shtml.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours administratif dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée, auprès du Maire(Recours hiérarchique).recours contentieux:dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée ou dans les 2 mois suivant la décision de rejet du recours administratif, auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise Référé pré-contractuel: en cas de manquement aux obligations de mise en concurrence et de publicité, avant la signature du marche, auprès du tribunal administratif de Cergy Pontoise.

Date d'envoi au site internet du présent avis : 19 décembre 2007